

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE 2 Décembre 2022

Le 02 Décembre 2022, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ARMOU s'est réuni en mairie, en séance extraordinaire sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 30 novembre 2022 et transmise *par voie électronique* le 1<sup>er</sup> décembre 2022, et sous la présidence de ce dernier.

**Etaient présents** : Mmes Carine SEPS, Odile BRITIS-BETBEDER, Danièle JOUANCASTAY, Magali LARBANES, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Denis DURANET, Jérôme RAMOND, Laurent KELLER.

**Absent excusé** : Mme Elsa PAYRI-CHINANOU, Michèle PUCHOUAU, Romain CARRUESCO

**Absents mais ayant donné pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Nicolas CASTAGNET

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Extension et rénovation d'un bâtiment communal

### **0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 octobre 2022.

#### **1 - Délibération n° 2022-0212-1 : Administration générale**

##### **Extension et rénovation d'un bâtiment communal**

Par délibération en date du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal a autorisé la SEPA, mandataire de la Commune de Saint Armou, à signer les marchés avec les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 743 796,39 € HT.

Lot	Intitulé	Entreprise	Estimation € HT (base)	Montant de l'offre PSE comprises € HT	PSE
1	Gros œuvre – Démolition - VRD	IEFFAGE CONSTRUCTION	127 000,00	152 500,00	
2	Charpente bois – Mur ossature Bois	VERSAILLES	90 000,00	122 533,40	
3	Couverture – Etanchéité - Bardage	VERSAILLES	110 000,00	179 760,23	
4	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	LABASTERE	45 000,00	58 353,00	PSE 2 : brises soleil (4 620,00 € HT) PSE 3 : Rideaux pare-soleil (2 793,00 € HT)
5	Plâtrerie – Faux plafonds	SPB	35 000,00	34 936,47	
6	Menuiseries intérieures - Agencement	MENUISERIE GENERALE	20 000,00	27 435,30	
7	Electricité	A-FAIRELEC	55 000,00	49 555,45	
8	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	POUMIRAU PAU	40 000,00	39 997,56	
9	Carrelage - Faïence	ATC	39 000,00	36 637,18	
10	Peinture – Revêtement de sol	PAU PEINTURES	29 000,00	24 868,90	
11	Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	20 000,00	17 218,90	
<b>TOTAL HT</b>			<b>610 000,00</b>	<b>743 796,39</b>	

Or, le 19 septembre 2022, un courrier a été adressé pour réclamer aux entreprises les documents administratifs manquants. Seule l'entreprise FAB (lot 6) n'a pas pu fournir son attestation URSAFF mise à jour. Par courrier, le 3 octobre 2022 il a été demandé à l'entreprise de fournir son attestation à jour sous peine de voir son offre rejetée. L'entreprise a répondu qu'elle ne serait pas en capacité de transmettre le document et donc de rentrer en conformité avec les exigences du marché.

De ce fait, il a été décidé de consulter 3 autres entreprises (MOURA, LABAIGS, CASTAN). La remise de leur offre était prévue pour le vendredi 21 octobre à 12h00.

Les entreprises MOURA et LABAIGS ont répondu avant la date limite de remise des offres sur la plateforme <http://achatpublic.com>.

Le 10 novembre 2022, plusieurs questions ont été posées par le maître d'œuvre pour éclaircir les offres remises par ces 2 entreprises.

Après analyse de l'ensemble des offres par la maîtrise d'œuvre, il est proposé au maître d'ouvrage de retenir l'entreprise LABAIGS pour un montant de 22.047,82 € HT.

Le montant total des marchés de travaux est de 738.408,91 € HT y compris les PSE telles que définies dans le tableau ci-dessous.

Lot	Intitulé	Entreprise	Estimation € HT (base)	Montant de l'offre PSE comprises € HT	PSE
1	Gros œuvre – Démolition - VRD	EIFFAGE CONSTRUCTION	127 000,00	152 500,00	
2	Charpente bois – Mur ossature Bois	VERSAILLES	90 000,00	122 533,40	
3	Couverture – Eanchéité - Bardage	VERSAILLES	110 000,00	179 760,23	
4	Menuiseries Extérieures - Serrurerie	LABASTERE	45 000,00	58 353,00	PSE 2 : brises soleil (4 620,00 € HT) PSE 3 : Rideaux pare-soleil (2 793,00 € HT)
5	Plâtrerie – Faux plafonds	SPB	35 000,00	34 936,47	
6	Menuiseries intérieures - Agencement	LABAIGS	20 000,00	22 047,82	
7	Electricité	A-FAIRELEC	55 000,00	49 555,45	
8	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	POUMIRAU PAU	40 000,00	39 997,56	
9	Carrelage - Faïence	ATC	39 000,00	36 637,18	
10	Peinture – Revêtement de sol	PAU PEINTURES	29 000,00	24 868,90	
11	Désamiantage	DBA CONSTRUCTION	20 000,00	17 218,90	

<b>TOTAL HT</b>	<b>610 000,00</b>	<b>738 408,91</b>
-----------------	-------------------	-------------------


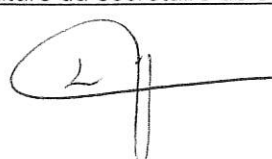
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'AUTORISER la SEPA, mandataire de la Commune de Saint Armou, à signer le marché avec l'entreprise LABAIGS pour un montant total de 22.047,82 € HT.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1 à 1

Liste des membres présents :

Carine SEPS, Odile BRITIS-BETBEDER, Danièle JOUANCASTAY, Magali LARBANES, Mrs Dominique KLEBER-LAVIGNE, Nicolas CASTAGNET, Olivier LAULHE, Denis DURANCET, Jérôme RAMOND, Laurent KELLER

<p><u>Signature du Maire :</u></p> 	<p><u>Signature du secrétaire de séance :</u></p> 
--	--